

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 Septembre 2023

Suite à la convocation du Maire, Jean Pierre VILLECHALANE, en date du 29 Août 2023, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi 05 Septembre 2023 à 18 h30.

Ordre du jour :

- approbation du compte rendu du 22 Juin 2023
- achat local FREDOU
- Subventions associations
- Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au janvier 2024
- Encaissement d'un chèque de remboursement

La séance a été ouverte par Monsieur le Maire à 18 h 30.

Étaient présents :

- BECUWE Rudy
- CHATEAU Fabrice
- EDWARDS Stewart
- FONT Lydia
- FREDOU Marie-France
- VEDRENNE Grégory
- VILLECHALANE Jean Pierre

Est absent excusé :

- Matthieu CHABANNIER (pouvoir à Fabrice CHATEAU)
- Kévin COUSSY (pouvoir à Stewart EDWARDS)
- Corentin POUGET (pouvoir à Marie-France FREDOU)
- Rita SZUBERT (pouvoir à Jean Pierre VILLECHALANE)

Les votes se déroulent donc sur 11 voix, avec majorité à 6 voix

Grégory VEDRENNE se porte volontaire pour assurer le secrétariat de la séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2023

Le compte-rendu **est approuvé à l'unanimité.**

2. Achat local FREDOU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a préempté en 2017 le local de Monsieur et Madame Joël FREDOU afin d'y installer, à la demande du SDIS l'atelier municipal.

Les propriétaires ne se sont pas présentés à la signature de l'acte.

Le locataire de ce local a mis la commune en justice.

Depuis 2017 les intentions du SDIS par rapport à la caserne ont changés.
A ce jour, suite au départ du locataire les propriétaires nous demandent notre position.

Au vu de tous ces éléments, le Conseil Municipal décide de ne pas acheter ce local

9 pour et 2 abstentions
Ce refus d'achat **a été approuvé.**

3. Subventions associations

A la demande de la perception, la subvention de 400€ versée à l'amicale laïque doit être versée à l'association « les milles pattes » (nom officiel de l'amicale laïque du RPI).

Des associations de la commune ont fait une demande de subvention :

Abjat en fleurs demande 500€ pour ses divers projets.

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers demande 900€ afin d'aider à payer les assurances des sapeurs actifs et vétérans.

Ces subventions **sont approuvées à l'unanimité.**

4. Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Suite à l'avis favorable de la Perceptrice en date du 06 Juillet 2023, le Maire explique que la commune adoptera au 1^{er} janvier 2024 l'instruction budgétaire et comptable M 57.

Cette adoption **est approuvée à l'unanimité.**

5. Encaissement d'un chèque de remboursement

La législation en vigueur exige que certaines sommes qui sont à encaisser par la commune fassent l'objet d'une autorisation d'acceptation par le Conseil Municipal. Il s'agit d'un chèque de Generali de 269.75€ suite à un bris de glace.

Cette décision **est approuvée à l'unanimité.**

6. Question sur un emploi aidé

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaiterait se renseigner sur les possibles aides pour un emploi d'une durée hebdomadaire de 20 heures.

Cet emploi aurait pour but d'aider l'Association Abjat en fleurs à l'entretien des plantes mais aussi à la création d'un jardin du curé et d'un jardin bourdonnant.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à se renseigner sur les aides possibles.

Cette décision **est approuvée à l'unanimité.**

La séance est levée à 19 h 45.